

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2019 le **Règlement numéro 2019-05 concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet**;
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* et le *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca)
- Le règlement numéro 2019-05 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 avril 2019.

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier